



La Défense, le 15 octobre 2013

MESSAGE NUMERO 2013-37

REUNION D'INFORMATION SUR LE PORT DU NUMERO D'IDENTIFICATION PAR LES PERSONNELS

Le port d'un numéro d'identification par les personnels de Police et les militaires de Gendarmerie devrait intervenir au début de l'année 2014. Il ne s'agira pas du numéro de matricule, mais du numéro RIO. La distribution de ces insignes auto-agrippants est en cours, ainsi que la rédaction de la circulaire fixant ses modalités précises.

Le Secrétariat Général du SCPN, accompagné du commissaire Bruno AUTHAMAYOU, délégué de district DTSP 75, a assisté le 4 octobre 2013 dans les locaux de la DRCPN à une réunion d'information sur le port par les fonctionnaires de police d'un numéro d'identification sur leur tenue professionnelle. Nous représentions seuls le Corps de Conception et de Direction.

Monsieur Michel ROUZEAU, DRCPN, qui présidait cette réunion, a rappelé **l'historique de cette mesure, décidée pour éviter la mise en œuvre du "ticket de contrôle"**, et qui a fait l'objet de réunions bilatérales de concertation avec les organisations syndicales de tous les Corps. Le modèle d'insigne d'identification, ainsi que la disposition de son accrochage à la tenue, ont été modifiés, notamment à la suite des propositions du SCPN.

L'identification des fonctionnaires, qui se fera sur la base du numéro RIO, indiqué au verso de la carte professionnelle et non du matricule administratif, repose sur l'article 13 du futur code commun de déontologie, et sera appliquée également aux militaires de la Gendarmerie.

Un arrêté ministériel, présenté pour avis au Comité Technique de fin d'année 2013 en précisera toutes les modalités, ainsi que la liste des personnels exemptés, notamment ceux figurant dans l'arrêté du 7 avril 2011 relatif au respect de l'anonymat de certains fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie (services de renseignement, d'investigation...).

La mise en œuvre effective de la mesure devrait donc intervenir en début de 1^{er} trimestre 2014.

Les organisations syndicales présentes ont réagi, au-delà de leurs fréquentes oppositions ou réserves globales, sur le coût financier de cette mesure, les risques encourus par les fonctionnaires en cas de perte, le port sur la tenue d'honneur ou en situation de maintien de l'ordre.

Le SCPN a réaffirmé qu'il n'était pas opposé au port d'un numéro d'identification par les fonctionnaires du Corps de Conception et de Direction, dont l'identité est le plus souvent parfaitement connue de leurs interlocuteurs, et qui n'hésitent jamais à se faire connaître pour assumer leurs décisions. Toutefois, nous avons souligné que nous pouvions comprendre l'émoi que provoque cette nouvelle mesure au sein des personnels. La protection fonctionnelle des fonctionnaires, assurée par l'Administration en cas de mise en cause injustifiée des personnels, doit donc être quantitativement et qualitativement à la hauteur de l'engagement des policiers de tous grades.

Nous avons également sollicité que la circulaire trace la politique à suivre en cas de manquements, de refus de port, ou de perte répétée, afin d'uniformiser la réponse administrative dans ces quelques hypothèses.

Répondant à nos interrogations syndicales, les services de la DRCPN présents ont affirmé que le nouveau brassard, nécessaire pour répondre à cette obligation, devrait être distribué (20 000 exemplaires) en amont de l'exigence réglementaire, et que rien ne justifierait une exemption du port du numéro d'identification en situation de maintien de l'ordre. La question se poserait, en revanche, pour la tenue d'honneur. La circulaire ministérielle devrait cependant répondre à toutes les questions soulevées au cours de cette réunion.

Concernant le coût de la mesure, nous avons eu la réponse à l'occasion du Comité Technique Paritaire Central de la Police Nationale du 9 octobre 2013, avec un montant financier annoncé à hauteur de 800 000 euros pour la confection et le déploiement de l'auto-agrippant.

Le SCPN se tient à votre disposition pour répondre, dès maintenant ou lors de la mise en œuvre effective de la mesure, à toutes vos questions ou difficultés que vous pourriez rencontrer.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général

Céline BERTHON



Secrétaire Général adjoint